

Publié le 11/04/2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240404-2024_39-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
21.03.2024
Date d'affichage
21.03.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 29
Titulaires 27
Suppléants 2
Pouvoirs 6
Votants 35

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCCO, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Marianne TURPIN), MM. Thomas LEROY, Jacques-Yves OUIIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Guillaume LECOEUR, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Alexandra LEPINAY), Mmes Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Patricia LECOMTE

Délibération n° 2024 / 39

Objet : FINANCES - Budget principal : lissage et taux de CFE

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2023, un lissage sur une durée de 5 ans, avec un taux cible de 23,22 a été voté. Pour 2024, les taux seraient ainsi les suivants :

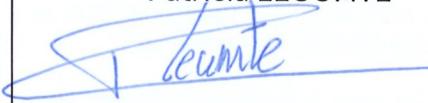
	2023	2024
Valambray	19,87 %	20,71 %
Argences	22,97 %	23,03 %
Banneville-la-Campagne	20,80 %	21,41 %
Bellengreville	25,02 %	24,57 %
Cagny	25,15 %	24,67 %
Canteloup	21,95 %	22,27 %
Cesny-aux-Vignes	22,28 %	22,52 %
Cléville	20,44 %	21,14 %
Condé-sur-ifs	17,31 %	18,79 %
Emiéville	24,48 %	24,16 %
Frénouville	23,16 %	23,18 %
Janville	22,29 %	22,52 %
Moult-Chicheboville	22,16 %	22,42 %
Ouézy	19,72 %	20,60 %
Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	22,25 %	22,49 %
Saint-Pair	21,27 %	21,76 %
Saint-Pierre-du-Jonquet	27,51 %	26,44 %
Vimont	23,68 %	23,56 %

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 2 abstentions :

↳ Décide de fixer les taux de CFE 2024 tels que dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia LECOMTE



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr